

BOIS-DE-CÉNÉ, le 18 avril 2024

Madame Louissette FRADET

Madame Francette GIRARD

Madame Fanny ANGIBAUD

N/Réf : 2024-91

Dossier suivi par : Marie-Laure PANNAUD

Madame, *Chère Louissette,*

Je vous informe qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'édition du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) concernant le fond de votre parcelle cadastrée AB 86. C'est pourquoi, lors de la réunion du conseil municipal du 02 avril dernier, les élus ont expressément demandé qu'une rectification soit apportée en vue de l'approbation du projet de PLUi. En effet, le fond de ladite parcelle a été classée en zone Np (*naturelle protégée*) alors qu'elle devrait être classée en zone U (*constructible*).

Afin d'appuyer la demande des élus, je vous demande de bien vouloir vous déplacer lors de l'enquête publique (*permanences à la mairie de Bois-de-Céné entre la mi-juin et la mi-juillet*) afin de mettre une annotation dans le registre pour que la modification du zonage de votre parcelle puisse être prise en compte.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration et je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

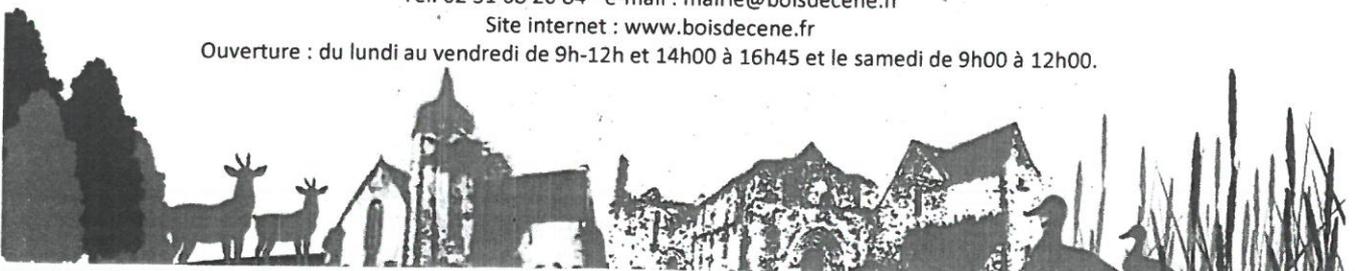
Yoann GRALL



PJ : plan de la parcelle concernée

Mairie - 35 rue de la Motte - 85710 BOIS-DE-CENÉ
Tél. 02 51 68 20 84 - e-mail : mairie@boisdecene.fr
Site internet : www.boisdecene.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h00 à 16h45 et le samedi de 9h00 à 12h00.



BOIS-DE-CÉNÉ, le 18 avril 2024

Madame Louissette FRADET

54 rue de la Motte

85710 BOIS-DE-CÉNÉ

N/Réf : 2024-92

Dossier suivi par : Marie-Laure PANNAUD

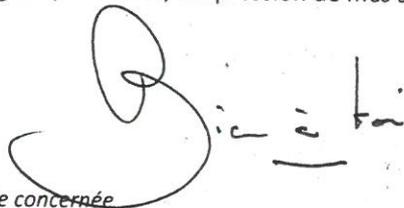
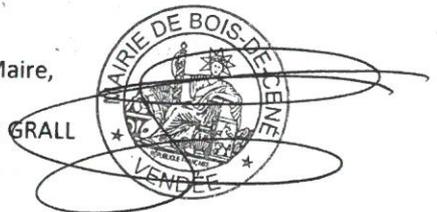
Madame, *Chère Louissette,*

Je vous informe qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'édition du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) concernant le fond de votre parcelle cadastrée AB 87. C'est pourquoi, lors de la réunion du conseil municipal du 02 avril dernier, les élus ont expressément demandé qu'une rectification soit apportée en vue de l'approbation du projet de PLUi. En effet, le fond de ladite parcelle a été classée en zone Np (*naturelle protégée*) alors qu'elle devrait être classée en zone U (*constructible*).

Afin d'appuyer la demande des élus, je vous demande de bien vouloir vous déplacer lors de l'enquête publique (*permanences à la mairie de Bois-de-Céné entre la mi-juin et la mi-juillet*) afin de mettre une annotation dans le registre pour que la modification du zonage de votre parcelle puisse être prise en compte.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration et je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

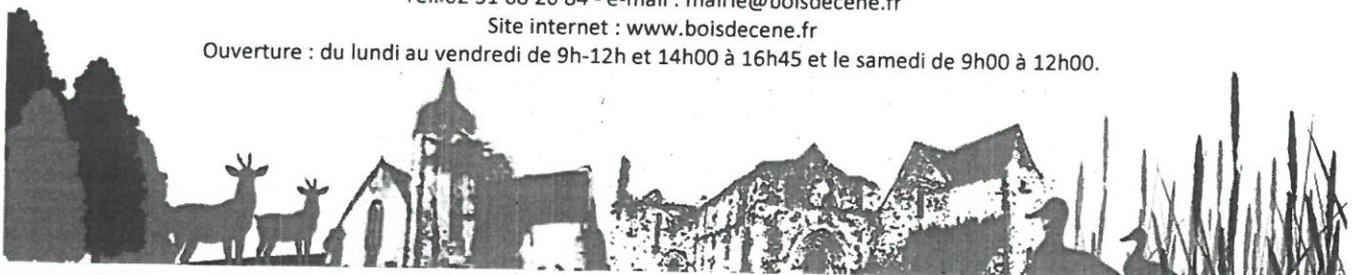
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Yoann GRALL

PJ : plan de la parcelle concernée

Mairie - 35 rue de la Motte - 85710 BOIS-DE-CÉNÉ
Tél...02 51 68 20 84 - e-mail : mairie@boisdecene.fr
Site internet : www.boisdecene.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h00 à 16h45 et le samedi de 9h00 à 12h00.



BOIS-DE-CÉNÉ, le 18 avril 2024

Madame Louissette FRADET

Madame Francette GIRARD

Madame Fanny ANGIBAUD

N/Réf : 2024-93

Dossier suivi par : Marie-Laure PANNAUD

Madame, *Chère Louissette, Francette, Fanny,*

Je vous informe qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'édition du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) concernant le fond de votre parcelle cadastrée AB 88. C'est pourquoi, lors de la réunion du conseil municipal du 02 avril dernier, les élus ont expressément demandé qu'une rectification soit apportée en vue de l'approbation du projet de PLUi. En effet, le fond de ladite parcelle a été classée en zone Np (*naturelle protégée*) alors qu'elle devrait être classée en zone U (*constructible*).

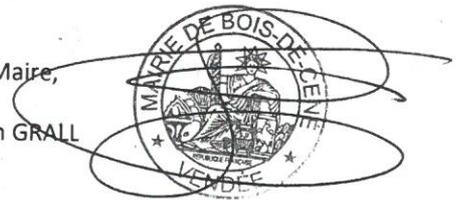
Afin d'appuyer la demande des élus, je vous demande de bien vouloir vous déplacer lors de l'enquête publique (*permanences à la mairie de Bois-de-Céné entre la mi-juin et la mi-juillet*) afin de mettre une annotation dans le registre pour que la modification du zonage de votre parcelle puisse être prise en compte.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration et je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Yoann GRALL



PJ : plan de la parcelle concernée

Bien à Vous

Mairie - 35 rue de la Motte - 85710 BOIS-DE-CENÉ
Tél. 02 51 68 20 84 - e-mail : mairie@boisdecene.fr
Site internet : www.boisdecene.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h00 à 16h45 et le samedi de 9h00 à 12h00.

